
Le 01-05-2021

[Télécharger ou imprimer au format PDF](#)

Image

Par Joël Perichaud, Secrétaire national du Parti de la démondialisation chargé des relations internationales

La perversité de l'UE a une histoire sur laquelle il est vital de revenir pour échapper au sort de la

grenouille cuite progressivement que nous avons évoquée dans le chapitre 1. En fait il est urgent de raviver notre mémoire pour comprendre dans quel bain nous avons été plongés et pour échapper à la mort. Car l'Union européenne a déjà fait ses preuves de dangerosité en matière de santé publique (sans compter son entêtement à ne pas interdire les intrants toxiques utilisés en agriculture).

L'UE prouve sa dangerosité une fois de plus

Puisons à la source. Selon l'article 168 du TFUE, « *un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans toutes les politiques et activités de l'Union* ». Les citoyens de n'importe quel État membre de l'UE ont donc le droit d'accéder à des soins de santé, d'être remboursés par leur pays d'origine des soins effectués dans les pays de l'UE. D'ailleurs, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) garantit, depuis juin 2004, que les soins de santé nécessaires sont fournis dans les mêmes conditions et au même coût que les personnes assurées dans leur pays d'origine.

C'est beau comme Erasmus mais cela a de quoi faire hurler quand on suit un tant soit peu le feuilleton des vaccins : pré-achat par l'UE dans des conditions tenues secrètes, répartition « au doigt mouillé », retards de livraisons à répétition, retards politiques volontaires des vaccins russe et chinois, etc. Et si, de plus, nous replongeons dans la récente expérience de l'UE en matière de coordination de santé publique, on a de quoi se faire prescrire des antidépresseurs !

Le cirque de la vache folle : une preuve sans appel que l'Union européenne est dangereuse

Dans les années 80, pendant l'épisode dit de la vache folle — encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) —, l'UE démontra déjà son incompetence et sa nocivité pour les citoyens. Elle accusa, tout au long de cette crise, un retard important sur les mesures prises par le Royaume-Uni, puis par la France. Elle n'a pas hésité à exercer des pressions sur les comités consultatifs, afin qu'ils modifient leurs conclusions (voir la « note Legras »), au prétexte d'éviter tout « alarmisme ». Bouffée aux mites par les innombrables lobbys, l'UE mettra plus de six ans après l'interdiction des farines animales dans les aliments du bétail pour interdire aussi leurs exportations vers les autres États membres. Il fallut attendre 1994 pour que l'UE interdise les protéines issues de tissus bovins dans l'alimentation des ruminants et l'exportation de viande bovine provenant d'un élevage ayant eu un cas d'ESB. Et ce n'est qu'en 1996 qu'elle imposa un embargo sur les bovins et leurs produits dérivés provenant du Royaume-Uni, avant de le lever l'année suivante !

Pis encore : alors qu'en février 1996, les Länder allemands avaient fermé leurs frontières à la viande bovine britannique, ils subirent une première procédure de la Commission européenne, suivie d'une seconde en 1999 pour infraction aux décisions 98/256/CE et 99/514/CE d'autoriser l'entrée sur son territoire de viande de bœuf britannique.

L'interdiction de l'utilisation de « matériaux à risque » dans la chaîne alimentaire des pays membres de l'UE n'interviendra qu'en 2000, suite à trois années de procédures !

La « crise » de la Covid-19 dans l'UE ou l'empire des marchands

Alors si on se souvient de l'épisode « vache folle gérée par l'UE », on ne peut que s'inquiéter du retour de l'UE sur la scène sanitaire !

D'abord, rappelons que l'UE a demandé 63 fois (vous avez bien lu... 63 fois !) à la France de réduire ses dépenses de santé... Tous les gouvernements, droite et gauche confondus, ont obtempéré. Pour faire (très) court, en France, l'hôpital public est passé, au cours de l'histoire, d'une institution d'assistance et de charité à un établissement public dispensateur de soins au service du malade. L'UE et Macron, son commissaire aux affaires françaises, entendent bien livrer au privé ce service public. Rappelons simplement que la loi HPST (Hôpital, patients, santé, territoires) de Madame

Bachelot est la mise en œuvre de la directive services qui a fait suite à la directive Bolkenstein sur la libéralisation des services. Afin de ne pas réanimer la mobilisation qui avait conduit au retrait de cette directive, l'Union européenne a, en effet, adopté, sans bruit, la directive services. Le gouvernement français de l'époque décide alors de la transcrire et de la mettre en œuvre secteur par secteur, discrètement... Ainsi a « surgi » la loi HPST, concernant les hôpitaux publics. Pari réussi. Les mobilisations seront faibles et elles aussi « sectorisées ». HPST est mis en place.

Les résultats sont cruels et mortifères pour les citoyens qui ont eu, ou auront recours, à l'hôpital public et à ses urgences, pour eux ou leurs proches.

L'objectif des néolibéraux, MEDEF en tête dont UE et les gouvernements sont les agents, est toujours le même : livrer le « marché juteux » de la santé au privé en paupérisant l'hôpital public et en le décrédibilisant aux yeux des citoyens.

Alors quand l'UE prend la main pour « gérer » l'épidémie de la Covid-19, il n'y a aucune illusion à se faire. Elle agit au plus près des intérêts particuliers de ses donneurs d'ordre.

Vaccins, mes amours, la rente des labo !

Le 31 juillet 2020, l'UE conclut avec Sanofi-GSK pour 300 millions de doses de vaccin (ce sera un flop, Sanofi jettera l'éponge).

Le 13 août, vient l'accord avec Johnson&Johnson : 200 millions de doses et une possibilité de rachat de 200 millions de doses supplémentaires.

Le 14 août, la Commission passe une commande de 300 millions de doses à AstraZeneca, avec l'éventualité d'une deuxième commande de 100 millions de vaccins.

Le 18 août, le quatrième accord, de 225 millions de doses, est signé avec la société allemande CureVac.

Le 24 août, l'UE commande 80 millions de vaccins à Moderna, laboratoire de biotechnologie américain basé dans l'État du Massachusetts, fondé il y a une dizaine d'années. Cette commande s'ajoute aux quatre autres commandes déjà passées dans le but d'assurer l'acquisition d'un vaccin potentiel pour ses États membres...

Le 9 septembre, sixième accord : la Commission européenne annonce avoir un accord préliminaire pour obtenir 200 millions de doses d'un potentiel vaccin contre le coronavirus développé par l'alliance germano-américaine Biontech/Pfizer, avec l'option d'en acquérir 100 millions de doses supplémentaires...

On connaît la suite : retards de livraison, répartition fantaisiste entre les pays membres, commandes directes par la Hongrie, l'Allemagne, etc. Pour se donner une contenance, la commissaire européenne à la Santé, Stella Kyriakides, estime que les retards de livraison annoncées par AstraZeneca et autres, sont « inacceptables ». L'UE fait les gros yeux. Ayant préfinancé le développement rapide de vaccins et leur production, elle veut un « retour sur cet investissement » et que le « contrat soit totalement honoré ». Du bla-bla bruxellois pour tenter d'éteindre la colère et la défiance des citoyens de tous les pays membres.

Pour rappel, le Royaume-Uni qui a participé à la coordination européenne pour l'achat des masques, a fait cavalier seul, avec raison, s'agissant des vaccins. Boris Johnson, heureux homme, n'a donc pas dû attendre une homologation de l'Agence européenne...

Dans sa tentative, démente, de tout vouloir contrôler, l'UE s'embourbe...et démontre par l'absurde, le bien-fondé du Brexit... Bref, échec sur toute la ligne !

Mais bon, si l'on considère que l'essentiel pour l'Union européenne n'est évidemment pas de répondre aux besoins des peuples mais d'alimenter la machine à faire du fric, le truc fonctionne globalement. Tiens, par exemple, c'est "open bar" pour Doctolib, Maiia et Keldoc.

Oui, puisqu'il faut prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Via internet bien sûr. Pandémie oblige ! Le privé, efficace et organisé (!) viendra "épauler" la plateforme publique sante.fr car tous les sites

de vaccination (hôpitaux, CHU, centres de la Croix Rouge ou maisons de santé) devront être équipés d'une « *solution de gestion de centre et de prise de rendez-vous en ligne* ». Le contribuable prendra à sa charge le coût de l'équipement. Ah, vous ne le saviez pas ?... Maintenant si !

Pas question de donner les moyens à santé.fr... Non. Afin que les entreprises privées se gavent, la macronie fait donc appel à trois plateformes privées : Doctolib, Maiia et Keldoc. Sans appel d'offres car la procédure est jugée trop longue par le gouvernement ! Sans doute que personne, au gouvernement, ne savait qu'il y allait avoir une campagne de vaccination. La Covid-19 est donc une aubaine pour les entreprises de télémédecine qui en tirent des profits exceptionnels. Ainsi, entre janvier et juin 2020, le recours à la téléconsultation a été multiplié par plus de trois auprès des patients et par plus de cinq auprès des médecins.

On est rassurés. Ouf ! L'UE, c'est dans sa nature, fait flèche de tout bois et la Covid-19 ne profite toujours qu'au capital... Ceux qui ont eu de tendres frissons d'Europe sociale et sanitaire peuvent désormais passer au service douche froide et revenir au réel !

Accédez au [chapitre 1](#)

Accédez au [chapitre 3](#)

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire